

**FÉDÉRATION CANADIENNE DU MOUTON
L'ASSURANCE 2009 CONTRE LA FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON
EST MAINTENANT DISPONIBLE !**

**LA FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON – UNE MENACE À LA SANTÉ DU
CHEPTEL OVIN**



Les symptômes de la fièvre catarrhale sont généralement pires chez le mouton (photo BBC News)

La fièvre catarrhale est une maladie virale non contagieuse des ruminants propagée par les insectes. Cette maladie affecte particulièrement le mouton et la faune. Les moutons infectés par la fièvre catarrhale développent une forte fièvre, ont des signes d'enflures et ou de lésions au niveau de la face et des pieds. Les lésions peuvent aussi apparaître dans la bouche de l'animal. Dans certains cas sévères, les moutons meurent 7 jours après avoir été infectés. La maladie et le taux de mortalité varient selon la race, l'âge et les conditions environnementales et physiques. Là où les moutons sont susceptibles, la maladie peut frapper 50 à 75 % des animaux avec un taux de mortalité entre 20 et 50 %. Se remettre de la fièvre catarrhale prend beaucoup de temps.

Bien que la présence de la fièvre catarrhale soit courante chez le mouton, le bétail et autres ruminants en régions tropicales et sous-tropicales un peu partout dans le monde, la maladie s'est récemment propagée dans des régions tempérées où elle n'avait jamais été présente auparavant. En août 2006, la fièvre catarrhale d'origine africaine (BTV-8) a été identifiée à Kerkrade, en Hollande. Quelques jours plus tard, les autorités allemandes et belges confirmaient la présence de quelques cas dans leurs pays à proximité de la frontière hollandaise. La maladie s'est ensuite propagée en France et éventuellement au Royaume-Uni. Des éruptions de fièvre catarrhale au Royaume-Uni et en Europe du Nord ont tué plus d'un million et demi de moutons.

En septembre 2008, les deux premiers cas de fièvre catarrhale ont été rapportés en Suède. Afin de stopper la propagation de la fièvre catarrhale aux industries du bétail, plusieurs pays de l'Union Européenne ainsi que l'Écosse, ont introduits des programmes obligatoires de vaccination financés par le gouvernement.

DES CHANGEMENTS PLANIFIÉS AUX RÈGLEMENTS CANADIENS

*Nouvelles – programme d'assurance 2009 contre la fièvre catarrhale du mouton
page 1 de 5*

Nouvelles

Il existe 25 sérotypes du virus de la fièvre catarrhale à travers le monde, incluant un nouveau sérotype découvert en Suisse en octobre 2008. Un sérotype est une classe d'une lignée de virus. Cinq sérotypes sont présents aux États-Unis. Tous les sérotypes de fièvre catarrhale sont actuellement rapportables au Canada.

Suivant des changements planifiés aux règlements, tous les sérotypes, à l'exception des cinq qui sont natifs de l'Amérique du Nord, devront toujours, en vertu de la loi sur la santé animale (1990 c.21), être rapportés à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Les cinq (5) sérotypes qui sont couramment présents aux États-Unis sont sur le point de passer de la liste à rapporter à la liste d'avis immédiat où les actions de contrôle ou de compensation seront retirées. En retirant ces sérotypes de fièvre catarrhale du mouton de la liste de maladies rapportables, l'intention de l'Agence canadienne d'inspection des aliments est qu'elle ne sera plus obligée de répondre à ces incursions. Selon ce changement réglementaire, le Canada devra continuer à focaliser sur les sérotypes exotiques qui pourraient avoir des impacts sur la maladie, l'économie ou le commerce.

POURQUOI UNE ASSURANCE SUR LA FIÈVRE CATARRHALE ?

Les producteurs ovins du Canada ont maintenant un outil avant-gardiste pour gérer la menace grandissante de pertes causées par la fièvre catarrhale.

La nouvelle assurance contre la catarrhale du mouton a été conçue afin que les producteurs couverts soient compensés, au-delà de ce que fait l'ACIA, s'ils reçoivent le diagnostic de n'importe quel des 25 sérotypes de la maladie. Ce programme volontaire d'assurance supplémente le financement actuel des programmes d'aide disponibles aux producteurs ovins.

D'un autre côté, un programme de vaccination au Canada forcerait la vaccination contre tous les sérotypes anticipés et toutes nouvelles lignées de la maladie. Il n'existe pas de vaccin universel qui protégera contre tous les sérotypes du virus. Chaque sérotype du virus de la fièvre catarrhale exigerait son propre vaccin pour être protégé. Selon un fabricant américain (Fort Dodge) d'un vaccin contre le sérotype 10, l'utilisation de celui-ci est très limitée aux États-Unis. De plus, il n'existe pas de vaccin contre la fièvre catarrhale au Canada ni d'intérêt des fabricants américains de se lancer dans l'approbation d'un vaccin canadien, car le marché est jugé comme étant trop petit. Comme la vaccination n'est pas possible ou pratique en tout temps, un programme d'assurance donne un meilleur choix à moindre coût pour les producteurs ovins du Canada.

COMMENT LE PROGRAMME D'ASSURANCE CONTRE LA FIÈVRE CATARRHALE FONCTIONNE-T-IL ?

L'assurance contre la fièvre catarrhale protège contre : la mortalité, les pertes associées à la mortalité (médicaments et traitements, frais de vétérinaires, frais de diagnostics, euthanasie) et les interruptions d'affaires (perte de capacité de production, alimentation additionnelle et coûts de gestion).

Assurance contre la fièvre catarrhale du mouton

Principales caractéristiques

Nouvelles – p.

Nouvelles

- **Tous les moutons d'une ferme doivent être assurés**
- **Les moutons doivent être en santé au moment de l'adhésion**
- **La loi sur la santé animale (1990, c.21) s'applique**
- **Les moutons doivent être la propriété de l'assuré**
- **La couverture cesse dès qu'une nouvelle personne devient propriétaire**
- **Les animaux doivent rester au Canada**
- **L'assuré doit fournir un soin raisonnable aux animaux**

Selon le risque, les primes pour le programme d'assurance contre la fièvre catarrhale du mouton varient d'une province à l'autre. Dépendamment de votre province de résidence, les primes représenteront entre 0.55 - 1.78 % de la somme assurée. La valeur de l'animal assuré est prédéterminée et est définie dans la police. Cette valeur est révisée annuellement et maintient le pas avec le marché. Si la valeur marchande de l'animal change pendant la vie de la police d'assurance, ce changement n'aura pas d'impact sur le montant d'un règlement venant d'une perte.

SCÉNARIOS DE PRIMES :

Les scénarios suivants illustrent les primes 2009 typiques d'un producteur individuel pour une couverture à la ferme contre la fièvre catarrhale du mouton. Ces scénarios illustrent la diversité géographique et provinciale concernant le risque. Sur la présentation d'une demande, un devis de prime sera fourni par l'assureur. Voici des exemples :

Police d'assurance contre la fièvre catarrhale du mouton	
Colombie-Britannique	
Niveau de la prime :	1.78 % de la valeur assurée
Troupeau moyen :	35 brebis
Valeur est. des moutons :	250 \$ - 300 \$ (race pure)
	50 \$ -150 \$ (commerciaux)
Valeur assurée :	
10 de race pure @ 300 \$	3000 \$
10 commerciaux @150 \$	1500 \$
5 commerciaux @100 \$	500 \$
5 commerciaux @ 50 \$	250 \$
	5,250 \$

Police d'assurance contre la fièvre catarrhale du mouton	
Saskatchewan	
Niveau de la prime :	.74 % de la valeur assurée
Troupeau moyen :	92
Valeur est. des moutons :	160 \$
Valeur assurée :	14,720 \$

Nouvelles

Nouvelles

**Police d'assurance contre la fièvre catarrhale
du mouton**

Alberta

Niveau de la prime : .75 % de la valeur
assurée

Troupeau moyen : 75

Valeur est. des moutons : 500 \$ (race pure)
175 \$ (commerciaux)

Valeur assurée :

30 race pure 15,000 \$

45 commerciaux 7,875 \$

22,875 \$

**Police d'assurance contre la fièvre catarrhale
du mouton**

Ontario

Niveau de la prime : .88 % de la valeur
assurée

Troupeau moyen : 49 brebis

3 boucs

50 agneaux

Valeur des moutons :

Brebis de reproduction 190 \$

Boucs de reproduction 600 \$

Agneaux de réforme 175 \$

Agneaux de marché 140 \$

Valeur assurée :

Brebis 9310 \$

Boucs 1800 \$

Agneaux de remplacement (25) 4375 \$

Agneaux de marché (25) 3500 \$

18,985 \$

Nouvelles

Nouvelles

Le programme d'assurance contre la fièvre catarrhale 2009 procure une protection abordable contre la mortalité, les interruptions d'affaires et les pertes subséquentes causées par la fièvre catarrhale. Ce programme d'assurance commerciale est endossé par la Fédération canadienne du mouton (FCM) et est soutenu financièrement par le programme de partenariat avec le secteur privé pour la gestion des risques d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

**LA PROTECTION 2009 EST DISPONIBLE POUR TOUS LES
PRODUCTEURS CANADIENS DÈS MAINTENANT !**

Pour obtenir un formulaire d'adhésion pour 2009 :

Fédération canadienne du mouton

130 Malcolm Road

Guelph, ON

N1K 1B1

Téléphone : 519.824.6018

Télécopieur : 866.909.5360

Vous pouvez aussi télécharger le formulaire d'adhésion et échantillon de la police en visitant le : www.cansheep.ca

Pour parler à un préposé d'assurance concernant vos besoins :

Vous pouvez composer le **1-866-820-4236** pour parler à un agent d'assurance contre la fièvre catarrhale du mouton.

**LES DEMANDES D'ADHÉSION POUR 2009 SERONT ACCEPTÉES
JUSQU'AU 30 JUIN 2009 !**

Pour plus de détails sur la fièvre catarrhale du mouton :

<http://www.cfsph.iastate.edu/Factsheets/pdfs/bluetongue.pdf>